

**M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 6 MARS 2012**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, sixième jour du mois de mars deux mille douze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet suppléant : M. Patrick Bonvouloir, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Les conseillers régionaux : M. André Bergeron, maire de Saint-Alexandre, M. Michel Surprenant, maire de Saint-Sébastien, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absence motivée : M. Gilles Dolbec, préfet et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présents : Mme Caroline Roberge, aménagiste, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau, et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet suppléant, M. Patrick Bonvouloir.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1479-03-12 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1480-03-12 Sur proposition du conseiller régional M. André Bergeron, appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 31 janvier 2012 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Municipalité de Venise-en-Québec**

A.1 **Règlement 367-2011**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 367-2011 de la municipalité de Venise-en-Québec, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. Ce règlement agrandit une zone commerciale et modifie les marges avant et arrière au sein des secteurs déjà bâtis.

A.2 **Règlement 369-2011**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 369-2011 de la municipalité de Venise-en-Québec, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. Ce règlement vise à agrandir l'affectation commerciale du secteur central CI sur une partie de l'affectation résidentielle de faible densité.

A.3 **Règlement 370-2011**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 370-2011 de la municipalité de Venise-en-Québec, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. Ce règlement agrandit une zone commerciale par rapport à une autre.

1.1.2 **Règlement de contrôle intérimaire**

A) **Avis de non-conformité**

Les membres du Comité administratif prennent acte du dépôt de l'avis du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, concluant que le règlement de contrôle intérimaire 471 va à l'encontre des orientations gouvernementales en matière de développement durable de l'énergie éolienne. Mme Roberge soumet l'argumentation à discuter avec les représentants du ministère. Les membres du Comité administratif recommandent que la M.R.C. adopte à nouveau le règlement de contrôle intérimaire tel qu'initialement soumis en incluant l'argumentation à titre de préambule et en satisfaisant la demande du ministère à l'effet d'intégrer les habitats fauniques du cerf de Virginie. Les membres du Conseil se réuniront préalablement à la séance du 14 mars pour échanger sur cette orientation.

1.1.3 **Modifications**

A) **Projet de règlement 474 - Avis préalable du MAMROT**

Mme Roberge commente l'avis préalable du MAMROT transmis relativement au projet de règlement 474, lequel conclut que ce dernier n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation. Toute modification du projet de règlement est reportée au mois d'avril afin que les représentants de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu puissent ébaucher le document justificatif requis par le ministère en ce qui a trait à la délimitation de l'affectation industrielle. Une rencontre est envisagée entre les représentants du ministère, de la M.R.C. et de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

1.1.4 Divers

A) Tortue des bois et petit Blongios

Le directeur général dépose les cartes localisant la tortue des bois et le petit Blongios. L'information sera transmise aux municipalités concernées puisque ces espèces font l'objet d'une protection au niveau provincial pour la tortue des bois et d'une protection fédérale, en ce qui a trait au petit Blongios.

1.2 Développement économique

1.2.1 Mise en œuvre de la Politique culturelle

A) Musée du Haut-Richelieu - Aide financière

CONSIDÉRANT la résolution 12508-11 entérinée par les membres du Conseil de la M.R.C. du Haut-Richelieu le 11 mai 2011, laquelle autorisait le versement d'une aide financière de 10 000\$ au Musée du Haut-Richelieu pour le projet «Renouvellement de l'exposition permanente du Musée du Haut-Richelieu»;

CONSIDÉRANT QUE le 17 novembre 2011, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, madame Christine St-Pierre, informait le Musée du Haut-Richelieu que l'aide financière maximale accordée par le ministère se chiffrait à 400 930\$ au lieu de 500 000\$;

EN CONSÉQUENCE;

1481-03-12 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Comité administratif maintienne le versement de l'aide financière de 10 000\$ accordée au Musée du Haut-Richelieu pour le projet «Renouvellement de l'exposition permanente du Musée du Haut-Richelieu» et ce, malgré que la subvention sollicitée du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine se soit révélée moindre qu'anticipée.

ADOPTÉE

B) International de hockey d'antan de Saint-Jean-sur-Richelieu

Les membres du Comité administratif prennent acte de l'avis confirmant l'annulation du projet «La fabrique des apprentis-sculpteurs» prévue du 3 au 5 février 2012. En conséquence, les organisateurs sollicitent le renouvellement de l'aide financière pour l'édition 2013. Les membres du Comité administratif demandent d'informer les représentants de la Société de développement Vieux-Saint-Jean qu'ils devront déposer une nouvelle demande, laquelle devra être conforme à l'entente tripartite devant être signée sous peu entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et la M.R.C. du Haut-Richelieu.

**C) Demandes d'aide financière -
Mise en œuvre de la Politique culturelle du Haut-Richelieu**

Considérant que la M.R.C. du Haut-Richelieu, la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine concluront une entente tripartite pour une période de trois ans, les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à modifier la Politique culturelle de sorte que toutes les demandes d'aide financière déposées dans le cadre de sa mise en œuvre soient conformes aux orientations et objectifs de l'entente à intervenir.

CAPV2012-03-06

1.2.2 Pacte rural 2007-2014

A) Rapport annuel d'activités

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à ratifier le rapport annuel d'activités du Pacte rural au 31 décembre 2011 dans le cadre de la séance ordinaire du 14 mars 2012 et ce, en vue de son acheminement au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

B) Saint-Georges-de-Clarenceville - Modification du protocole

La municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville souhaite obtenir une extension du délai pour réaliser les travaux d'aménagement d'un parc bi-génération. Un nouveau protocole sera préparé en vue d'être signé par les parties.

1.2.3 Fonds spécial du FDR de la CRÉ Montérégie Est - Délégués

CONSIDÉRANT QU'un fonds spécial a été réservé du FDR pour les municipalités sinistrées par les inondations de 2011;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'analyse de projets pouvant bénéficier de ce fonds spécial a été mis sur pied;

EN CONSÉQUENCE;

1482-03-12 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Comité administratif nomme M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, de même que Mme Suzanne Boulais, maire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, afin de siéger au sein du comité d'analyse des projets pouvant bénéficier du fonds spécial constitué pour les municipalités sinistrées par les inondations de 2011;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

1.3 Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

1.3.1 Club de Radio Amateur de la Vallée du Richelieu - Rencontre

Les membres du Comité administratif rencontrent les représentants du Club de Radio Amateur de la Vallée du Richelieu. Ces derniers exposent leurs compétences et offre de services. Ils proposent un partenariat avec la M.R.C. afin d'établir un protocole d'entente prévoyant un soutien radioamateur en radiocommunication d'urgence lors de désastres impliquant les municipalités. Ils offrent également leur soutien technique pour ce qui est des liens de télécommunications. Ils soulignent que les municipalités ajouteraient à leurs effectifs et capacités de communication radio lors de sinistres majeurs ou autres situations d'urgence. Leur apport permet ainsi la redondance des communications. À suivre.

1.3.2 Prévention incendie - Droit de retrait

Le directeur général confirme que l'ensemble des municipalités ont exercé leur droit de retrait en ce qui a trait aux activités de prévention incendie.

1.3.3 Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie - Poste de coordonnateur

Le directeur général soumet que deux candidats ont été rejoints afin de vérifier leur intérêt pour le poste ouvert à l'automne 2011. Un candidat s'est désisté et une candidate a réitéré son intérêt. La candidate sera rencontrée par les membres du Comité administratif ce même jour et les recommandations interviendront préalablement à la séance du Conseil du 14 mars 2011.

2.0 FONCTIONNEMENT

2.1 Finances

2.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 14 mars prochain.

2.1.2 Remise de subventions accordées à divers organismes

Préalablement à la séance ordinaire du 14 mars 2012, les subventions accordées annuellement seront remises à la Fondation de l'Hôpital du Haut-Richelieu (20 000\$), au Centre d'interprétation du milieu écologique (C.I.M.E.) (1 500\$) de même qu'à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la «Soirée Ès Arts» (1 500\$).

2.1.3 Abolition de poste et création d'un poste de géomaticien

Les membres du Comité administratif recommandent d'abolir le poste de dessinateur (35 heures/semaine) puisque les travaux actuellement réalisés relèvent de la géomatique plutôt que du dessin assisté par ordinateur. Une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la M.R.C. du Haut-Richelieu (C.S.N.) a été signée en ce sens. Il est également recommandé de créer un poste de géomaticien à raison de 28 heures/semaine.

2.1.4 Engagement

Considérant que M. Patrice Juneau est à l'emploi de la M.R.C. depuis 2011 en remplacement d'un congé maladie longue durée, les membres du Comité administratif recommandent l'engagement de ce dernier pour occuper le poste de géomaticien. Ce dernier aura une rémunération de 26\$ de l'heure, rétroactive au 9 janvier 2012. Par ailleurs, il bénéficiera de l'assurance collective et du REER versé par l'employeur. La période de probation prévue à la convention collective demeure.

2.1.5 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) - Aide financière

Le directeur général soumet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, a confirmé l'octroi d'une aide financière maximale de 140 403\$ dans le cadre du volet 3 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM). Cette subvention sera versée pour les travaux réalisés par M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau.

2.1.6 Services bancaires - Renouvellement de contrat

Le directeur général soumet l'offre de services de la Banque nationale du Canada pour les services bancaires nécessaires à la M.R.C. et ce, pour une période de trois ans. Considérant qu'aucune dépense n'intervient, les membres du Comité administratif recommandent le renouvellement du contrat aux nouvelles conditions.

2.1.7 Projet de rénovations du siège social - Suivi

Le directeur général soumet que la réalisation des plans et devis se finalisera vers le 12 mars 2012.

2.1.8 Toiture de la rampe d'accès - Octroi de contrat, autorisation aux signatures et aux travaux

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'octroi du contrat de prolongement de la toiture de la rampe d'accès du siège social de la M.R.C. à la firme Les Constructions Misk, pour un montant total de 15 430,70\$ (toutes taxes incluses). L'autorisation aux signatures de même que l'autorisation à faire procéder aux travaux sont également recommandées.

CAPV2012-03-06

2.1.9 Gala de l'Excellence de la Chambre de Commerce du Haut-Richelieu

1483-03-12 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

IL EST RÉSOLU:

DE mandater M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant de la M.R.C. du Haut-Richelieu, afin d'assister au Gala de l'Excellence de la Chambre de commerce du Haut-Richelieu se déroulant le 27 avril 2012;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2.1.10 Dossier des loisirs du Haut-Richelieu

Préalablement à la séance du Conseil du 14 mars 2011, Mme Jennifer Crawford, agente de développement rural du CEHR (CLD) et M. Mario Chamberland, directeur général de Loisir et Sport Montérégie, dresseront le portrait des loisirs dans le Haut-Richelieu.

2.2 Fonctionnement - Divers

2.2.1 Demandes d'appui

A) M.R.C. des Maskoutains - SCRI vs primes d'assurance

Les membres du Comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la M.R.C. des Maskoutains afin que le ministère de la Sécurité publique s'assure que l'entrée en vigueur des schémas de couverture de risques en matière de sécurité incendie entraîne des effets positifs sur les primes d'assurances applicables à l'ensemble des citoyens.

**B) Municipalité de Pike-River -
Exploration et exploitation des gaz ou pétrole de schiste**

Les membres du Comité administratif prennent acte d'une résolution de la municipalité de Pike-River relative à l'exploration et exploitation des gaz ou pétrole de schiste. Ce document fera partie des documents d'information déposés dans le cadre de la séance ordinaire du 14 mars 2011.

C) M.R.C. de Pontiac - Formation des pompiers

Les membres du Comité administratif réfèrent à la plénière le soin d'appuyer ou non les démarches de la M.R.C. de Pontiac relativement aux changements que l'École nationale des pompiers du Québec apporte au programme de formation des pompiers et officiers.

2.2.2 Barreau du Québec - Confirmation de services exclusifs

1484-03-12 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu confirme qu'elle se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Joane Saulnier dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE

2.2.3 Mérite québécois de la sécurité civile

Il est mentionné que les municipalités d'Henryville, Lacolle, Noyan, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Georges-de-Clarenceville, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Venise-en-Québec, Saint-Jean-sur-Richelieu et la M.R.C. du Haut-Richelieu sont lauréats dans le cadre de l'édition du «Mérite québécois de la sécurité civile». La plaque décernée à la M.R.C. sera présentée à l'ensemble des membres du Conseil dans le cadre de la séance ordinaire du 14 mars 2012.

3.0 COURS D'EAU

**3.1 Ruisseau Chartier, branche 6 et Ruisseau Hood, branche 17 -
Saint-Alexandre - Autorisation à faire procéder aux démarches
nécessaires relatives au nettoyage et nomination**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre.

**3.2 Cours d'eau Ewing, branche 4 - Saint-Alexandre -
Fermeture complète sur le lot 4 389 481**

Le dossier est suspendu jusqu'à ce que les intéressés ayant sollicité la fermeture du cours d'eau confirment qu'ils souhaitent toujours continuer les procédures puisque des frais pour l'obtention d'un certificat d'autorisation sont exigés du MDDEP. À suivre.

**3.3 Rivière du Sud, branche 71 E - Saint-Georges-de-Clarenceville -
Avis de motion et dépôt du projet de règlement 476**

Les membres du Comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion simultanément au dépôt du projet de règlement 476 visant à abroger la branche 71 E de la Rivière du Sud.

**3.4 Cours d'eau Faddentown, branches 4 et 5 -
Saint-Georges-de-Clarenceville - Suivi**

Une demande a été faite par M. Louis Hak, maire de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, afin que les plans et devis pour les travaux de nettoyage du cours d'eau Faddentown, branches 4 et 5, intègrent l'ensemencement de la bande riveraine sur 3 mètres. Considérant les échanges intervenus avec l'ensemble des membres du Conseil le 8 février dernier, la requête ne peut être acceptée. Une lettre à cet effet sera acheminée à la municipalité mentionnant également que la gestion des normes relatives à la bande riveraine relève de la juridiction locale. Cette orientation est également appuyée sur l'accroissement de la responsabilité de la M.R.C. relativement aux travaux de nettoyage, l'augmentation des coûts et les garanties qui pourraient être difficiles à faire respecter.

**3.5 Règles régissant les matières relatives à l'écoulement
des eaux des cours d'eau de la M.R.C. du Haut-Richelieu**

A) Modifications

Les membres du Comité administratif recommandent de modifier la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la M.R.C. du Haut-Richelieu, les annexes et le formulaire de demande de travaux d'aménagement et d'entretien de cours d'eau, ces derniers ayant été améliorés et adaptés en fonction des nouvelles exigences de la Loi.

B) Norme de débit litre/seconde/hectare

M. Beauchamp soumet que le Conseil pourrait entreprendre une réflexion relativement aux normes de débit litre/seconde/hectare de sorte à ne pas accroître les débits lors de la réalisation de nouveaux développements. Ce sujet sera discuté au cours du mois d'avril.

C) Interventions de la personne désignée

Considérant l'entrée en fonction de M. Yannick Beauchamp, il est proposé que ce dernier vérifie la nécessité de procéder à des travaux de nettoyage lors du dépôt d'une demande de nettoyage au lieu de demander un rapport de la personne désignée au niveau local. Le sujet sera discuté préalablement à la séance ordinaire du 14 mars 2012.

D) Avis de motion visant à modifier le règlement 449

Les membres du Comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion relatif à une modification du règlement 449 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la M.R.C. du Haut-Richelieu.

3.6 Personne désignée - Nomination - Saint-Georges-de-Clarenceville
Article 105 de la Loi sur les compétences municipales

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à ratifier la nomination de M. Carl Simard, à titre de personne désignée pour exercer les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et pour l'application du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, le tout au sein de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville.

3.7 Cours d'eau Grand Ruisseau - Saint-Cyprien-de-Napierville,
Saint-Valentin et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Entente intermunicipale

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale ayant pour objet de confier à la M.R.C. des Jardins-de-Napierville la réalisation des travaux de nettoyage nécessaires dans le cours d'eau Grand Ruisseau.

3.8 Cours d'eau Quartel - Saint-Jacques-le-Mineur et
Saint-Jean-sur-Richelieu - Entente intermunicipale

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale ayant pour objet de confier à la M.R.C. des Jardins-de-Napierville la réalisation des travaux de nettoyage nécessaires dans le cours d'eau Quartel.

3.9 Cours d'eau branches 1 et 2 du cours d'eau Brault-Gagnon et
branche Derome du cours d'eau Brunelle - Saint-Jacques-le-Mineur
Saint-Jean-sur-Richelieu - Entente intermunicipale

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale ayant pour objet de confier à la M.R.C. des Jardins-de-Napierville la réalisation des travaux de nettoyage nécessaires dans les branches 1 et 2 du cours d'eau Brault-Gagnon et dans la branche Derome du cours d'eau Brunelle.

3.10 Dignes et stations de pompage -
Suspension du paiement de la quote-part

Les membres du Comité administratif recommandent la suspension du paiement de la quote-part établie pour les réparations des digues suite aux inondations et ce, jusqu'au 1^{er} juillet 2012.

3.11 Cours d'eau Pir-Vir, branches 2 et 3 - Saint-Valentin -
Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement au dossier des branches 2 et 3 du cours d'eau Pir-Vir, à savoir : BMI experts-conseils inc. (2010-127) de l'ordre de 1 959,11\$, Béton Laurier inc. de l'ordre de 22 199,61\$, BMI experts-conseils inc. de l'ordre de 5 389,74\$, Béton Laurier inc. de l'ordre de 11 671,12\$, BMI experts-conseils inc. de l'ordre de 1 079,05\$ et des frais d'administrations de 350\$, pour un total de 42 648,63\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

3.12 Grand Ruisseau, branche 3 - Saint-Valentin -
Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement au dossier de la branche 3 du cours d'eau Grand Ruisseau, à savoir: BMI experts-conseils inc. (2010-126) de l'ordre de 2 233,28\$, Béton Laurier inc. de l'ordre de 18 074,68\$, BMI experts-conseils inc. de l'ordre de 5 772,24\$, Béton Laurier inc. de l'ordre de 2 230,52\$, BMI experts-conseils inc. de l'ordre de 1 079,05\$ et des frais d'administration de 350\$, pour un total de 29 739,77\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

CAPV2012-03-06

**3.1.3 Cours d'eau Quintin-Pelletier, branche 1 - Saint-Jean-sur-Richelieu -
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement au dossier de la branche 1 du cours d'eau Quintin-Pelletier, à savoir : BMI experts-conseils inc. (2010-130) de l'ordre de 1 602,41\$, BMI experts-conseils inc. de l'ordre de 4 404,29\$, Béton Laurier inc. de l'ordre de 8 385,14\$, Ministre des Finances du Québec de l'ordre de 2 614,00\$, Béton Laurier inc. de l'ordre de 1 087,89\$, BMI experts-conseils inc. 826,10\$, et des frais d'administration de 350\$, pour un total de 19 269,83\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

4.0 VARIA

4.1 Service de conciergerie

Le directeur général élabore sur les problèmes de rendement de la firme Lavage du Haut-Richelieu depuis le début de son contrat. Des vérifications seront faites pour obtenir les services d'une autre firme. Ce dossier sera discuté préalablement à la séance ordinaire du 14 mars 2012.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1485-03-12 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant,
appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du Comité administratif de la
M.R.C. du Haut-Richelieu, ce 6 mars 2012.

ADOPTÉE

Patrick Bonvouloir,
préfet suppléant

Joane Saulnier,
directeur général et secrétaire-trésorier